

# Act2022

Code entreprise : .....  
Nom de l'employeur : .....  
Code Site : .....  
Nom de l'établissement : .....  
Matricule : .....  
Date d'entrée en fonction : .....  
Civilité : .....  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
.....  
Ville et Pays : .....  
Identifiant : .....  
N° de Téléphone où me joindre : .....



## BULLETIN DE RÉSERVATION POUR LE MAROC

**(À retourner entre le lendemain de l'obtention du visa préliminaire de l'AMMC et le 24 mai 2022 au plus tard)**

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance du supplément local, de la brochure et du Document clé d'information pour l'investisseur du compartiment A du FCPE « NEXANS Plus 2022 » mis à ma disposition avec le présent bulletin de réservation ainsi que le prospectus préliminaire visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) (disponible sur le site de l'AMMC [www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)), déclare adhérer au Plan d'Épargne Groupe International (PEGI) et souhaite réserver des actions par l'intermédiaire du FCPE précité.

Cette réservation porte sur un montant global\* (complément bancaire exclu) de : ..... dirhams

J'ai bien vérifié que le montant de ma réservation dans le cadre de l'offre Act 2022 est au moins égale à l'équivalent en dirhams de 10 euros<sup>1</sup>.

\*J'ai également bien vérifié que le montant de ma réservation n'excède pas le plus petit des deux montants suivants<sup>2</sup> :

- 25% de la rémunération annuelle brute que je percevrai en 2022 (apport complémentaire de la banque inclus) ; et
- 10% de ma rémunération annuelle perçue en 2021, nette de l'impôt sur le revenu, des prélèvements au titre de la prévoyance sociale et de tout autre montant à ma charge en tant que salarié et ce conformément à l'Instruction Générale des opérations de change en date du 3 janvier 2022 (apport complémentaire de la banque et abondement non inclus).

J'ai bien noté que :

- le prix de souscription sera fixé ultérieurement conformément à la réglementation française et me sera communiqué, ainsi que le taux de change EUR/MAD applicable à ma souscription, le 22 juin 2022, par affichage dans les locaux de mon employeur et sur le site internet dédié à l'offre Act 2022<sup>3</sup> ;
- pour participer à l'offre Act 2022, je dois justifier d'une ancienneté, continue ou discontinue, d'au moins trois mois au plus tard au dernier jour de la période de rétractation/souscription, soit à la date prévue du 28 juin 2022. Cette ancienneté peut prendre en compte toutes les périodes travaillées au sein du Groupe NEXANS entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 28 juin 2022 ;
- la présente réservation est révoquable en totalité uniquement durant la période de rétractation/souscription ;
- un bulletin de confirmation de souscription devra être obligatoirement rempli par mes soins durant la période de rétractation/souscription ;
- les actions que je réserve seront détenues par l'intermédiaire du compartiment « NEXANS Plus 2022 A » du FCPE « NEXANS Plus 2022 » dont je recevrai un nombre de parts proportionnel à ma réservation. Ces parts de FCPE seront indisponibles jusqu'au 26 juillet 2027, sauf en cas de déblocage anticipé volontaire prévu par la réglementation française ou obligatoire prévu par la réglementation marocaine<sup>4</sup> ;
- je pourrai annuler ma réservation (en déposant le bulletin de rétractation prévu à cet effet) jusqu'au 28 juin 2022 ;
- je déclare conserver une copie du présent bulletin de réservation.

1. Le taux de change EURO/MAD sera fixé le 21 juin 2022. À titre informatif, le taux de change EURO/MAD en date du 13 avril 2022 est de 10,67 MAD.

2. Un simulateur vous permettant de calculer le plafond applicable est disponible sur le site de l'offre.

3. <http://intranet.nexansdomain.global/act2022>

4. Voir à ce sujet le supplément local pour plus de détails sur les cas de déblocage anticipé volontaire ou obligatoire.

Je comprends que ma décision de participer ou non à cette offre est entièrement volontaire et personnelle. Ma décision n'aura aucun effet, positif ou négatif, sur mon emploi dans le Groupe Nexans. Aucun élément contenu dans le présent document ou tout autre document qui m'est distribué ou mis à ma disposition en relation avec la présente offre ne me conférera de droits ou d'avantages liés à mon emploi. La participation à ce plan est distincte et ne fait pas partie de mon contrat de travail.

Si je ne souhaite pas confirmer ma réservation effectuée par le présent bulletin, je pourrai ensuite révoquer le présent ordre de réservation, en totalité uniquement, pendant la période de rétractation/souscription (entre le lendemain d'obtention du visa définitif du prospectus par l'AMMC et le mardi 28 juin 2022 (inclus). À défaut de rétractation pendant cette période en souscrivant le bulletin de rétractation prévu à cet effet, un bulletin de confirmation/souscription devra être obligatoirement rempli par mes soins.

Pour réserver :

- Veuillez retourner ce bulletin de réservation, dûment complété, daté et signé, pour une réception au plus tard le mardi 24 mai 2022, à la Direction des Ressources Humaines de Nexans Maroc et plus précisément à Monsieur Taoufik FETHY (taoufik.fethy@nexans.com).
- Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des documents du dossier d'information joint et du traitement fiscal et de change qui m'est applicable (tel que décrit dans le supplément local préparé pour le Maroc qui m'a été remis avec le présent bulletin).

### Avertissement de l'AMMC

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Le souscripteur reconnaît avoir lu le prospectus préliminaire relatif à l'opération visé par l'AMMC et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées.

Le prospectus préliminaire visé par l'AMMC est disponible sans frais au siège social de votre employeur, sur les sites web de Act 2022 : <http://intranet.nexansdomain.global/act2022> et de l'AMMC : [www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

---

- J'ai bien noté que les informations contenues dans le présent bulletin de souscription seront utilisées dans le cadre d'un traitement informatique de données, soumis au règlement général sur la protection des données (règlement européen n° 2016/679) (le « RGPD »), ainsi qu'à toute loi locale applicable en matière de traitement des données, dont Nexans S.A. est responsable, mis en place avec l'assistance de mon employeur pour faire valoir mes droits au titre de la souscription d'actions réservée aux salariés du Groupe Nexans, via les FCPE, dans le cadre d'Act 2022.
- Je reconnais avoir été informé(e) que mes données personnelles fournies dans le cadre de ma participation à Act 2022 pourront être transmises par Nexans S.A., mon employeur, le centralisateur des souscription et teneur de compte conservateur de parts des FCPE et par tout autre intervenant expressément autorisé notamment par la CNDP au Maroc à recevoir et à conserver ces informations et à les traiter pour les besoins exclusifs de la gestion du PEGI et des FCPE, la tenue des comptes et le stockage informatique de ces données.
- Les données personnelles demandées dans le présent bulletin de réservation sont nécessaires et obligatoires pour ma participation à Act 2022. En l'absence de celles-ci, ma réservation ne pourra pas être prise en compte. Ces données seront conservées le temps nécessaire à la conclusion de l'opération et pour les besoins de la gestion d'Act 2022 jusqu'à la cession ou le rachat de mes parts de FCPE.
- J'ai noté que je pourrai exercer un droit d'accès, de modification et de rectification, ou d'effacement (après le rachat de la totalité de

mes actions au sein du PEGI), pour toute information concernant mes données personnelles. Je peux exercer ces droits :

- En contactant BNP Paribas S.A. en écrivant à l'adresse suivante : BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises - TSA 80007 - 93736 Bobigny Cedex 09 ou en ligne sur le site Internet suivant : [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com) ;
  - En contactant le délégué à la protection des données personnelles au sein du Groupe Nexans en écrivant à Mme Cecilia James, Nexans, 4 allée de l'Arche, 92070 Paris-La Défense cedex, France.
- Je note également que je dispose du droit de saisir l'autorité de contrôle française, la CNIL (<https://www.cnil.fr>) et l'autorité de contrôle marocaine, la CNDP (<https://www.cndp.ma>), pour toutes questions relatives à la protection de mes données personnelles ou avec mon autorité de surveillance. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site <https://www.cnil.fr> et [www.cndp.ma](https://www.cndp.ma)
  - La politique du Groupe Nexans en matière de protection des données personnelles est disponible sur l'intranet Nexans « Ethics Compliance ».
  - Le traitement de données contenues dans le présent ordre de réservation est effectué dans le cadre des dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Du fait de ces déclarations ou autorisations octroyées au Maroc à mon employeur par la CNDP, je consens expressément à la collecte de mes données personnelles et/ou au transfert de mes données personnelles en France aux personnes indiquées ci-dessus. (cette case doit être cochée)

Date : le ..... 2022

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Code entreprise : .....  
Nom de l'employeur : .....  
Code Site : .....  
Nom de l'établissement : .....  
Matricule : .....  
Date d'entrée en fonction : .....  
Civilité : .....  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
Ville et Pays : .....  
Identifiant : .....  
N° de téléphone où me joindre : .....



## BULLETIN DE RÉTRACTATION POUR LE MAROC

(Doit être reçu au plus tard le 28 juin 2022 par la Direction des Ressources Humaines)

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance du prix de souscription qui a été fixé et publié, du supplément local, de la brochure et du Document clé d'Information pour l'investisseur du Compartiment A du FCPE « NEXANS Plus 2022 », qui m'ont été remis avec le présent bulletin de rétractation, ainsi que du prospectus définitif visé par l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC) (disponible sur le site de l'AMMC [www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)), déclare me rétracter pour la totalité de ma réservation que j'ai effectuée durant la période de réservation dans le cadre de l'offre "Act 2022".

- je note que le présent ordre est irrévocable, que j'ai bien compris que je ne souscrirai pas à l'augmentation de capital réservée en 2022 aux salariés du groupe Nexans si cet ordre est remis pendant la période de rétractation / souscription<sup>(1)</sup> (du lendemain de l'obtention du visa définitif de l'AMMC au 28 juin 2022).
- je note que l'ordre de rétractation, pour être valable, doit impérativement être formulé pendant la période de rétractation / souscription (du lendemain de l'obtention du visa définitif de l'AMMC au 28 juin 2022 inclus).
- je note que pour être valable, ce bulletin de rétractation, doit être dûment complété, daté et signé, pour une réception par mon correspondant des ressources humaines entre le lendemain de l'obtention du visa définitif de l'AMMC et le 28 juin 2022.
- si je ne souscris pas le présent bulletin de rétractation après avoir effectué une réservation, je dois souscrire le bulletin de confirmation de souscription.
- je déclare conserver une copie du présent bulletin de rétractation.

### Avertissement de l'AMMC

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Le souscripteur reconnaît avoir lu le prospectus relatif à l'opération visé par l'AMMC et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées.

Le prospectus définitif visé par l'AMMC est disponible sans frais au siège social de votre employeur, sur les sites web de Act 2022 : <http://intranet.nexansdomain.global/act2022> et de l'AMMC : [www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)

(1) Si je ne remets pas ce bulletin au plus tard le 28 juin 2022, je dois déposer un bulletin de confirmation de souscription afin de confirmer ma réservation afin que ma souscription soit prise en compte.

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

---

- J'ai bien noté que les informations contenues dans le présent bulletin de rétractation seront utilisées dans le cadre d'un traitement informatique de données, soumis au règlement général sur la protection des données (règlement européen n° 2016/679) (le « RGPD »), ainsi qu'à toute loi marocaine applicable en matière de traitement des données, dont Nexans S.A. est responsable, mis en place avec l'assistance de mon employeur pour faire valoir mes droits au titre de la souscription d'actions réservée aux salariés du Groupe Nexans, via les FCPE, dans le cadre d'Act 2022.
- Je reconnais avoir été informé(e) que mes données personnelles fournies dans le cadre de ma participation à Act 2022 pourront être transmises par Nexans S.A., mon employeur, le centralisateur des souscriptions et teneur de compte conservateur de parts des FCPE et par tout autre intervenant expressément autorisé à recevoir et à conserver ces informations et à les traiter pour les besoins exclusifs de la gestion du PEGI et des FCPE, la tenue des comptes et le stockage informatique de ces données.
- Les données personnelles demandées dans le présent bulletin de rétractation sont nécessaires et obligatoires pour ma participation à Act 2022. En l'absence de celles-ci, ma rétractation ne pourra pas être prise en compte. Ces données seront conservées le temps nécessaire à la conclusion de l'opération et pour les besoins de la gestion d'Act 2022 jusqu'à la cession ou le rachat de mes parts de FCPE.
- J'ai noté que je pourrai exercer un droit d'accès, de modification et de rectification, ou d'effacement (après le rachat de la totalité de mes actions au sein du PEGI), pour toute information concernant mes données personnelles. Je peux exercer ces droits :
  - En contactant BNP Paribas S.A. en écrivant à l'adresse suivante : BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises - TSA 80007 - 93736 Bobigny Cedex 09 ou en ligne sur le site Internet suivant : [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com) ;
  - En contactant le délégué à la protection des données personnelles au sein du Groupe Nexans en écrivant à M<sup>me</sup> Cecilia James, Nexans, 4 allée de l'Arche, 92070 Paris-La Défense Cedex, France.
- Je note également que je dispose du droit de saisir l'autorité de contrôle française, la CNIL (<https://www.cnil.fr>) et l'autorité de contrôle marocaine, la CNDP (<https://www.cndp.ma>), pour toutes questions relatives à la protection de mes données personnelles ou avec mon autorité de surveillance. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site <https://www.cnil.fr>.
- Le traitement de données contenues dans le présent ordre de réservation est effectué dans le cadre des dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Je consens expressément à la collecte de mes données personnelles et/ou au transfert de mes données personnelles en France aux personnes indiquées ci-dessus effectuées dans le cadre de la loi 09-08 précitée. (cette case doit être cochée)

Date : le ..... 2022

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :